

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°36-2019-071

**RAA INDRE** 

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

### **Préfecture Indre**

36-2019-08-28-004 - Décision de délégation de signature (1 page) 36-2019-09-28-001 - Décision de délégation de signature (1 page) 36-2019-08-05-008 - Délégation de signature Mme NIQUET (2 pages) 36-2019-09-11-001 - Subdélégation de signature de M.DALLES (2 pages)	Page 3
	Page :
	Page 7
	Page 10

36-2019-08-28-004

Décision de délégation de signature



#### **DECISION**

Annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet

Objet : Délégation de signature.

Le Directeur, vu:

- les articles L 6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- le contrat de recrutement daté du 05 juillet 2019 de Monsieur Guillaume PARIS en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité.

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1er:** 

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Monsieur Guillaume PARIS, Attaché d'Administration Hospitalière chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité, reçoit délégation de signature pour l'ensemble des actes, décisions et documents rendus nécessaires par les circonstances avec obligation d'en rendre compte au Directeur.

**ARTICLE 2**:

L'Attaché d'Administration Hospitalière chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité, reçoit délégation permanente pour signer les documents relevant de ses attributions et les ampliations des décisions individuelles avec obligation d'en rendre compte au Directeur.

**ARTICLE 3**:

La présente décision qui prend effet au 09 septembre 2019 sera communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 28 août 2019

Pour notification, le délégataire,

Guillaume PARIS

Le Directeur

Dominique DEL

Pour information, le comptable,

Vincent LEGRIS

36-2019-09-28-001

Décision de délégation de signature



#### **DECISION**

Objet : Délégation de signature

Le Directeur, vu:

- les articles L 6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°86-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- -le contrat de recrutement, daté du 05 juillet 2019 de Monsieur Guillaume PARIS en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité
- la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Châtre, en date du 29 novembre 2016, nommant Madame Virginie JOLY Adjoint des Cadres.

#### **DECIDE**

ARTICLE 1er: Monsieur Guillaume PARIS, Attaché d'Administration Hospitalière chargé des

ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité, reçoit délégation permanente pour signer les documents relevant de ses attributions et les ampliations des

décisions individuelles avec obligation d'en rendre compte au Directeur.

ARTICLE 2: En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation de signature est donnée à

Madame Virginie JOLY, Adjoint des Cadres au service des Ressources Humaines.

ARTICLE 3: La présente décision qui prend effet au 09 septembre 2019 sera communiquée au

Conseil de Surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au

Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 28 août 2019

Pour notification, le délégataire,

Guillaume PARIS

Pour notification, le délégataire,

Dominique DELA

Le Directeur

Vincent LEGRIS

Pour information, le comptable,

36-2019-08-05-008

Délégation de signature Mme NIQUET



## DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 2019/22

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 et L.6143-7;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 19 janvier 2018 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrices des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, D'ARGENTON-SUR-CREUSE, DE CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1<sup>et</sup> janvier 2017;
- Vu l'arrêté n°2016/207 de la Région Centre-Val de Loire procédant à l'agrément de Mme Christine GIRAULT en tant que directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-soignants du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de BUZANCAIS, de CHATILLON-SUR-INDRE, les E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER;
- Vu l'arrêté de fusion-absorption de l'A.R.S. Centre-Val de Loire n° 2016-OSMS-0058 entre le centre hospitalier de CHATEAUROUX et le centre hospitalier de LE BLANC à compter du 1<sup>et</sup> janvier 2017 ;
- Vu la décision n° 2017/12 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature de Mme Christine GIRAULT, directrice des IFSI-IFAS du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC;
- Vu l'arrêté du CNG du 3 avril 2017 portant nomination de Mme Christine GIRAULT, directrice des soins en charge de la coordination des Institut de Formation en Soins Infirmiers et Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-soignants du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC à compter du 25 février 2017;
- Vu la convention de coordination et de gouvernance des IFSI-IFAS du GHT de l'Indre en date du 7 juillet 2017,
- Vu le recrutement par voie de mutation de Mme Gwenaëlle NIQUET, cadre supérieur de santé au sein de l'I.F.S.I. I.FA.S. du site de CHATEAUROUX à compter du 5 août 2019,
- Vu l'organigramme fonctionnel de l'I.F.S.I I.F.A.S du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- Vu les nécessités de service ;

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, D'ARGENTON-SUR-CREUSE, DE CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre),

### **DÉCIDE**

#### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des I.F.S.I.-I.F.A.S. du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, **Madame Gwenaëlle NIQUET**, cadre supérieur de santé à l'I.F.S.I. du site de CHATEAUROUX, reçoit délégation, sous réserve du droit d'évocation de la directrice, pour signer :

Page 1 sur 2





#### Stage:

- Ordres de missions des formateurs portant sur les visites des lieux de stage et/ou les visites des étudiants/élèves.
- Conventions de stage.

#### Gestion administrative des étudiants/élèves:

- Les autorisations d'absence des étudiants et élèves.
- Attestation de présence et de scolarité.
- Attestation d'exercice en qualité d'aide-soignant pour les étudiants en soins infirmiers sur les périodes d'été et de vacances scolaires.
- L'état mensuel des demandes d'aides financières des étudiants et élèves (les relevés mensuels du pôle emploi, des OPCA publics ou privés....).
- Etat des frais de déplacement des étudiants en soins infirmiers et des membres de l'équipe.
- Courriers de rentrée scolaire.

### Gestion pédagogique des étudiants et élèves :

- Les convocations ou tableaux récapitulatifs aux examens de semestres.
- Les appréciations de passage d'année des étudiants en soins infirmiers.

#### Gestion logistique et technique des instituts en lien avec la gestion quotidienne de l'institut :

- Courriers divers (réservation de salles,...).
- Bon de travaux ou de commandes de fournitures,...

#### Gestion des ressources humaines:

 Les plannings mensuels des membres des équipes des sites de CHATEAUROUX et du BLANC à transmettre à la DRH.

#### Article 2

Sont réservés à la signature de la directrice, les ordres de réquisition du comptable public.

#### Article 3

La cadre supérieur de santé rend compte à la directrice des I.F.S.I.-I.F.A.S. du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

#### Article 4

La présente délégation de signature prend effet au 5 août 2019 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice générale de la direction commune peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

#### Article 5

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée :

- à la directrice des IFSI-IFAS du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au président du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,

et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

CHATEAUROUX, le 05 août 2019

La directrice de la direction commune,

La délégataire, La cadre supérieur de santé,

Gwenaëlle NIQUET

Page 2 sur 2

36-2019-09-11-001

Subdélégation de signature de M.DALLES

### DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET

### ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Préfet de l'Indre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ; Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre en date du 09 septembre 2019 accordant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Indre,

#### ARRETE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 09 septembre 2019 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Indre, sera exercée par M. Franck POULET, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales » du Loiret.

**Art. 2**. — En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, ou à son défaut par Mme Ségolène CHARRIER, Inspectrice des finances publiques.

- Art. 3. Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 6 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes :
  - Madame Monique FONTANA, inspectrice des finances publiques,
  - M. Gérald BLEE, contrôleur principal des finances publiques,
  - Mme Martine COSNUAU, contrôleur principal des finances publiques,
  - M. Gilles FUHRER, contrôleur principal des finances publiques,
  - Mme Bernadette VILATTE, contrôleur principal des finances publiques,
  - M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,
  - Mme Claire JAMET, contrôleur des finances publiques,
  - Madame Claudine TANCREZ, contrôleur des finances publiques,
  - Mme Valérie MEUNIER, agent administratif des finances publiques de 2e classe.
- Art. 4 Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 juillet 2019.
- **Art. 5.** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 11 septembre 2019

Pour le Préfet, L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques,

12